

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00155

Numéro SIREN : 893 458 158

Nom ou dénomination : 3C ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2022 sous le numéro de dépôt 6936

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2021 et clos le 31/12/2021 Régime simplifié d'imposition ☒
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal
 SI PME innovantes, cocher la case ci-contre
 Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SASU 3C ENERGIE Adresse du siège social: 5 AVENUE GEORGES BATAILLE
 SIRET: 8 93 3 4 5 8 1 5 8 0 0 0 1 9 60330 LE PLESSIS-BELLEVILLE
 Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
 Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
 Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère
 14 OCT. 2022 6936
 Tribunal de Commerce de Compiègne SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: TRAVAUX D'INSTALLATION THERMIQUES Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31% 0 Bénéfice imposable à 28% 0 Déficit
 Bénéfice imposable à 15% 28 376 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés
 2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19%
 Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)
 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
 Entreprises nouvelles, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
 Entreprises nouvelles, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
 Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs
 Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
 Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
 2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre
 2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
 3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:
 AUDECS CONSEILS
 10 RUE LOUNES MATOUB
 93380 PIERREFITTE SUR SEINE Tél: 09 80 61 93 19
 OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du dirigeant: M. CHEHIDI FAYCAL
 Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné Date: 09/05/2021 SIREN: 509633439
 N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné Qualité et nom du signataire: M. CHEHIDI FAYCAL
 Examen de conformité fiscale (ECF) Signature: PRESIDENT

H - REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES CATEGORIE

[illegible][illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES ADHESIVES		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
CAOS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

[illegible]

Dispositivo de Pontuação: 33,33 30 ENERGIA

Adresse : A. LANGE, BORDEN, BATAILLE 60330 13, PLEINIE-BELLEVILLE

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : 1 petite 0

[illegible][illegible]

• TOTAL

B - AUTRES FRAIS	10
Matériaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 €	
par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (cf. notice 10) :		
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9
- de l'exercice 2021 (total col 9 + total col 10) 10		- de l'exercice 2021 10
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10
Nom et qualité du signataire		A <u>LE PLESSIS-BELLEVILLE</u> le <u>09.05.2022</u>
PRESIDENT M. CHEHIDJAYCAL		Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **SAGU 3C ENERGIE** Société
 Adresse de l'entreprise : **5 AVENUE GEORGES BATAILLE** 01500 LA FLEURIE-BELLEVILLE
 Numéro SIRET : **89345815800019**
 Durée de l'exercice en nombre de mois : **12** Durée de l'exercice précédent : **01**

		Exercice N-1 (2020)		Exercice N-2 (2019)	
		Net 3		Net 4	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles :				
	Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	10 500	030	8 750
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)	044	10 500	048	8 750	
ACTIF CIRCULANT	Stocks :				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) :				
	Clients et comptes rattachés *	068	31 437	070	31 437
	Autres * (3)	072	12 813	074	12 813
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	2 539	086	2 539
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II	096	46 789	098	46 789	
Total général (I+II)	110	57 289	112	55 539	
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	24 057		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	29 057		
	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 440		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	15 469		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	26 482			
Total général (I + II + III)	180	55 539			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2021		Exercice N-1 clos le 31/12/2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
	Production vendue services *	217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits en cours finaux, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	124	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	175 329	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	26 142	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	73 405	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	1 458	
	Rémunérations du personnel *			250	39 029	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	5 120	
	Dotations aux amortissements *			254	1 750	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259		262	48	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	146 953	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	28 376	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers			280		
	Produits exceptionnels			290		
	Charges financières			294		
	Charges exceptionnelles			300	63	
	Impôts sur les bénéfices *			306	4 256	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	24 057
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	24 057
RÉINTÉGRATIONS	Remunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	4 256	
	Divers * (dont intérêts excédentaires des sociétés)	247		330	63	
	Fructus des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de l'option de réintégration			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies) A B C D E F G				342	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	28 376	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en année (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables *			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	28 376	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : **SAVATIERE EMI 1971**

Date : **20/04/2024**

Détail des réintégrations diverses

Amendes et pénalités

Total des réintégrations diverses

330

63

Détail des déductions diverses

Total des déductions diverses

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILIER												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilités corporelles	Immobilités incorporelles	Tonds commercial	400	402	404	406							
		Autres	410	412	414	416							
		Terrains	420	422	424	426							
		Constructions	430	432	434	436							
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446							
		Installations générales, agencements divers	450	452	454	456							
		Matériel de transport	460	462	464	466							
		Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476							
		Immobilités financières	480	482	484	486							
		TOTAL		490	492	494	496						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilités corporelles	Immobilités incorporelles	500	502	504	506								
	Terrains	510	512	514	516								
	Constructions	520	522	524	526								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536								
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546								
	Matériel de transport	550	552	554	556								
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566								
	TOTAL	570	572	574	576								
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilités	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme							
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL 578		580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cepid 04/08/20

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406							
		Autres	410	412	414	416							
		Terrains	420	422	424	426							
		Constructions	430	432	434	436							
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446							
		Installations générales, agencements divers	450	452	454	456							
		Matériel de transport	460	462	464	466							
		Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476							
		Immobilisations financières	480	482	484	486							
		TOTAL		490	492	494	496						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506								
	Terrains	510	512	514	516								
	Constructions	520	522	524	526								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536								
	Installations générales, agencements divers	540	542	544	546								
	Matériel de transport	550	552	554	556								
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566								
	TOTAL	570	572	574	576								
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme							
					(5)	19 % *	15 % ou 12,8 % *	0 % *					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cofin 04/2021

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de l'entreprise		Dénomination de l'entreprise		N° de l'entreprise		N° de l'entreprise	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616		
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626		
	Sur immobilisations	630	632	634	636		
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations	Reprises	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Immob. incorporelles	700	705		2			
Terrains	710	715		3			
Constructions	720	725		4			
Inst. techniques matériel et outillage	730	735		5			
Inst. générales	740	745		6			
apenc. am. divers	750	755		7			
Matériel de transport	760	765		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			
Autres immobilisations corporelles	770	775		780			
II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés 983			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent 982				Déficits reportables 984			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI) 982 bis				Déficits de l'exercice 860			
Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter				Total des déficits restant à reporter (870-984+860) 870			
III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI) 996			
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI 995							
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)						380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	12 944
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

AUDFCS CONSEILS

Document N° 30 en France

ANNEXE DÉCLARATION 2023-D

Déclaration de l'entreprise : SASU 2023-2024

Page 1 sur 1

Détail des Autres Imputations

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) N° de

EXERCICE CLOS LE 31 12 2021

N° SIRET 89345815800019

DE NOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 3C ENERGIE

ADRESSE (voie) 5 AVENUE GEORGES BATATILLE

CODE POSTAL 60330 VILLE LE PLESSIS-BELLEVILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination :
 N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Adresse : N° : Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
 N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Adresse : N° : Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
 N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Adresse : N° : Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
 N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Adresse : N° : Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : Nom patronymique : Prénom(s) :
 Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
 Adresse : N° : Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

Titre (2) : Nom patronymique : Prénom(s) :
 Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
 Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
 Adresse : N° : Voie :
 Code postal : Commune : Pays :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, Mme pour Madame, Mlle pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

80342812612

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

NASE 30 ENERGIE

ADRESSE (voie)

5 AVENUE GEORGES BATAILLE

CODE POSTAL

60330

VILLE

LE PLESSIS-BELLEVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Écritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 AMANDES ET PENALITE			62.76
10/06/2021 CD Différence lettrage	37.76		
11/12/2021 EP DEFIP ILLE ET VILAINE	25.00		

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Exercice N-1 Euros
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 750	8 750	8 750
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	12 800	12 800	12 800
28182000 AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT	4 050	4 050	4 050
TOTAL I	8 750	8 750	8 750
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	31 437	31 437	31 437
41100000 CLIENTS COLLECTIFS	31 437	31 437	31 437
AUTRES CREANCES	12 813	12 813	12 813
44583000 REMBOUSEMENT DE TVA	12 813	12 813	12 813
DISPONIBILITES	2 539	2 539	2 539
51210000 BANQUE PRINCIPALE	2 539	2 539	2 539
TOTAL II	46 789	46 789	46 789
TOTAL GENERAL	55 539	55 539	55 539

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12		Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	5 000		5 000	
10100000 CAPITAL	5 000		5 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	24 057		24 057	
TOTAL I	29 057		29 057	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 440		3 440	
40100000 FOURNISSEURS COLLECTIFS	3 440		3 440	
AUTRES DETTES	23 042		23 042	
42100000 RENUMERATIONS DUES	974		974	
43100000 URSSAF	170		170	
43600000 CIBTP	210		210	
43720000 PROBTB	1 962		1 962	
44400000 ETAT -IMPOTS SUR LE BENEFICES	4 256		4 256	
45510000 COMPTES ASSOCIE COURANT	15 469		15 469	
TOTAL III	26 482		26 482	
TOTAL GENERAL	55 539		55 539	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	175 205		175 205	
70690000 PRESTATIONS DE SERVICES NT	175 205		175 205	
AUTRES PRODUITS	124		124	
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	124		124	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	175 329		175 329	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	26 142		26 142	
60210000 ACHATS DE MATERIAUX	26 142		26 142	
AUTRES CHARGES EXTERNES	73 405		73 405	
60410000 ACHATS DE PRESTATIONS	9 448		9 448	
60615000 ACHATS DE CARBURANTS	18 176		18 176	
60630000 PETITS EQUIPEMENTS	5 290		5 290	
60640000 ACHATS DE FOURNITURES ADM	43		43	
61320000 LOCATION IMMOBILIERES	2 444		2 444	
61350000 LOCATION MOBILIERE	905		905	
61410000 CHARGES LOCATIVES	512		512	
61551000 ENTRETIEN ET REPARATION	5 707		5 707	
61610000 PRIME D'ASSURANCES	2 895		2 895	
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	5 440		5 440	
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	6		6	
62340000 CADAUX A LA CLIENTELE	3 347		3 347	
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	4 188		4 188	
62560000 FRAIS DE MISSION	3 845		3 845	
62570000 FRAIS DE RECEPTIONS	10 037		10 037	
62610000 FRAIS POSTAUX	8		8	
62620000 FRAIS TELEPHONE	928		928	
62750000 FRAIS BANCAIRES	189		189	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 458		1 458	
63130000 FORMATION PROFESSIONNELLE	1 458		1 458	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	39 029		39 029	
64110000 RENUMERATION DU PERSONNEL	15 645		15 645	
64200000 COTISATION CIBTP	3 384		3 384	
64410000 RENUMERATION DU DIRIGEANT	20 000		20 000	
CHARGES SOCIALES	5 120		5 120	
64510000 COTISATION URSSAF	3 277		3 277	
64530000 PREVOYANCE	1 480		1 480	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	324		324	
64800000 AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	39		39	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 750		1 750	
68112000 DOTATION AUX AMORT SUR IMMO	1 750		1 750	
AUTRES CHARGES	48		48	
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	48		48	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	146 953		146 953	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2021-22	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	24 074		24 074	
CHARGES EXCUTIIONNELLES	63		63	
6312300 - AMANDES ET PENALTES	63		63	
MOINS SUR LES BENEFICES	4 250		4 250	
6901000 - IMPOTS SUR LE BENEFICE	4 250		4 250	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	24 050		24 050	

3C ENERGIE
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 Avenue Georges Bataille - 60330 Le Plessis-Belleville
RCS DE COMPIEGNE 893 458 158

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2022

Monsieur l'associé Unique,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à l'exercice précédent.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice :

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-joint (arrondi à l'euro près).

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau ci-jointe suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat (arrondi à l'euro près) :

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 175 205 euros

Les autres achats et charges externes sont de 73 405 euros pour cet exercice.

L'ensemble des produits et charges d'exploitation dégage un résultat d'exploitation bénéficiaire de 28 376 euros.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé, se traduit par un bénéfice net comptable de 24 057 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Activité de la société en matière de recherche et développement

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Perspectives d'avenir

Nous allons continuer à porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires et au maintien de nos charges fixes.

Proposition d'affectation du résultat

Comme nous vous l'avons indiqué, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 24 057 euros.

Origine :

Résultat de l'exercice 24 057 €

Bénéfice à affecter 24 057 €

Affectation :

Report à Nouveau créateur 00 €

Total affectation 24 057 €

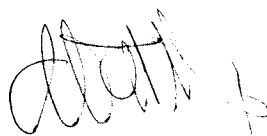
Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il s'agit du premier exercice et qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner à votre gérance quitus de sa gestion, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La Présidence



3C ENERGIE
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 Avenue Georges Bataille - 60330 Le Plessis-Belleville

RCS DE COMPIEGNE 893 458 158

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 223-19 du Code de Commerce, la Présidence d'une Société par Actions Simplifiée doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et un Gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le Gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice, aucune convention visée par cet article n'est intervenue.

Fait à Le Plessis-Belleville
Le 20 juin 2022

LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, located below the 'LA PRESIDENCE' text.

3C ENERGIE
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 Avenue Georges Bataille - 60330 Le Plessis-Belleville
RCS DE COMPIEGNE 893 458 158

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt deux

Le vingt juin à 11 heures 30

Au siège social, Le Plessis-Belleville

L'associé unique de la Société par Actions Simplifiée 3C ENERGIE au capital de 5 000 euros, divisé en 100 actions de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidence.

SONT PRESENTS

Monsieur CHEHIDI Faycal

Propriétaire d'actions, ci..... 100 actions

TOTAL 100 actions

27

L'associé étant présent, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur CHEHIDI Faycal préside la réunion en sa qualité de président.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Rapport du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance,
- Affectation des résultats,
- Rémunération de la Gérance,

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2021.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la Présidence.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée adressé aux associés et tenu à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence relatif à l'exercice clos le décembre 2021, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 862 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 24 057 euros comme suivant :

Origine :

Résultat de l'exercice	24 057 €
------------------------	----------

Bénéfice à affecter	24 057 €
---------------------	----------

Affectation :

Report à Nouveau créateur	00 €
---------------------------	------

Total affectation	24 057 €
-------------------	----------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il s'agit du septième exercice et qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue dans les exercices antérieurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

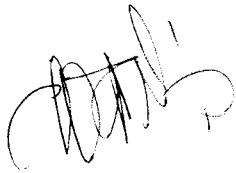
L'associé unique décide de rémunérer de 15 645 euros Monsieur CHEHIDI Faycal pour ses fonctions de président.

Monsieur CHEHIDI Faycal pourra prétendre, en outre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat. Cette résolution est adoptée à par l'associé unique monsieur CHEHIDI Faycal pas participé au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures 25.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'associé unique, après lecture..

Monsieur CHEHIDI Faycal

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CHEHIDI Faycal', written in a cursive style.

3C ENERGIE
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 Avenue Georges Bataille - 60330 Le Plessis-Belleville
RCS DE COMPIEGNE 893 458 158

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2022
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

TROISIEME RESOLUTION

L'associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 24 057 euros comme suivant :

Origine :

Résultat de l'exercice 24 057 €

Bénéfice à affecter 24 057 €

Affectation :

Report à Nouveau créditeur 00 €

Total affectation 24 057 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il s'agit du septième exercice et qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue dans les exercices antérieurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

LA PRESIDENCE



